

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt cinq avril à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Sarah COLLINET, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Carine MOUNIER.
Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-Noël CHAMBON
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY.
Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 17 Avril 2025

Date d'affichage : 17 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

Le quorum n'étant pas atteint, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, une deuxième convocation a été envoyée aux membres du conseil municipal le 25 avril 2025 pour une réunion en date du lundi 28/04/2025 à 13h30 au lieu habituel des réunions.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit avril à 13 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.
Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER.
Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER.

Date de convocation : 25 Avril 2025

Date d'affichage : 25 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

44/2025 APPROBATION DU PV DU 14/03/2025

Le conseil municipal, après relecture, approuve à l'unanimité le PV du conseil municipal du 14/03/2025 et le signe.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Le Maire,
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt cinq avril à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Sarah COLLINET, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Carine MOUNIER.
Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-Noël CHAMBON
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY.
Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 17 Avril 2025

Date d'affichage : 17 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

Le quorum n'étant pas atteint, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, une deuxième convocation a été envoyée aux membres du conseil municipal le 25 avril 2025 pour une réunion en date du lundi 28/04/2025 à 13h30 au lieu habituel des réunions.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit avril à 13 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.
Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER.
Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER.

Date de convocation : 25 Avril 2025

Date d'affichage : 25 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

45/2025 DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE : DERASEMENT ET CURAGE DE FOSSES VC ATTRICOURT ET GRAND COLONGE

M. le Maire donne connaissance des estimations établies par l'adjoint technique relatives aux divers travaux à réaliser dans la commune à savoir :

Dérasement et curage de fossé – VC Attricourt et Grand Colonge

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

1- D'approuver les projets présentés ;



- 2- De charger le Syndicat de voirie de l'exécution de ces travaux ;
- 3- De transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de Voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ses statuts ;
- 4- De mettre à la disposition du Syndicat pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

Dérasement et curage de fossé – VC Attricourt et Grand Colonge	4 968.43 € TTC
Frais généraux 5 %	248.42 €
Soit une somme totale TTC de	5 216.85 €

Dont 522 € à régler à l'acceptation des travaux (soit 10 %) et 2 087 € à régler au commencement des travaux (soit 40 %) et le solde à la réalisation.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Le Maire,
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt cinq avril à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Sarah COLLINET, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Carine MOUNIER.
Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-Noël CHAMBON
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY.
Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 17 Avril 2025
Date d'affichage : 17 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

Le quorum n'étant pas atteint, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, une deuxième convocation a été envoyée aux membres du conseil municipal le 25 avril 2025 pour une réunion en date du lundi 28/04/2025 à 13h30 au lieu habituel des réunions.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit avril à 13 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.
Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER.
Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER.

Date de convocation : 25 Avril 2025
Date d'affichage : 25 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

46/2025 NOMINATION REFERENT AMBROISIE

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal nomment Mme Martine GAUFILLET en tant que référente ambroisie.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Le Maire,
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt cinq avril à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Sarah COLLINET, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Carine MOUNIER.
Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-Noël CHAMBON
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY.
Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 17 Avril 2025

Date d'affichage : 17 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

Le quorum n'étant pas atteint, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, une deuxième convocation a été envoyée aux membres du conseil municipal le 25 avril 2025 pour une réunion en date du lundi 28/04/2025 à 13h30 au lieu habituel des réunions.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit avril à 13 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER.

Date de convocation : 25 Avril 2025

Date d'affichage : 25 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

47/2025 DEVIS ENTRETIEN DES LOCAUX DU BATIMENT COMMUNAL

Le Maire présente les devis remis par les prestataires pour l'entretien du bâtiment communal : salle polyvalente et mairie.

- TREMP'ECO 600 € HT soit 720 € TTC par an pour 2 heures mensuelles
- GNPP 50 € HT soit 60 € TTC par prestation



Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuvent le devis de l'entreprise GNPP.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER

Le Maire,
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt cinq avril à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Sarah COLLINET, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE, Carine MOUNIER.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Jean-Noël CHAMBON
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 17 Avril 2025

Date d'affichage : 17 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

Le quorum n'étant pas atteint, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, une deuxième convocation a été envoyée aux membres du conseil municipal le 25 avril 2025 pour une réunion en date du lundi 28/04/2025 à 13h30 au lieu habituel des réunions.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit avril à 13 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Morgane BARRET, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Isabelle NICOLLE-HIRCHY, Carine MOUNIER.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER.

Date de convocation : 25 Avril 2025

Date d'affichage : 25 Avril 2025

M. Jean-François ERGOTTE a donné pouvoir à Mme Martine GAUFILLET

48/2025 DEVIS FROTEY POUR L'ACHAT DES GUIRLANDES

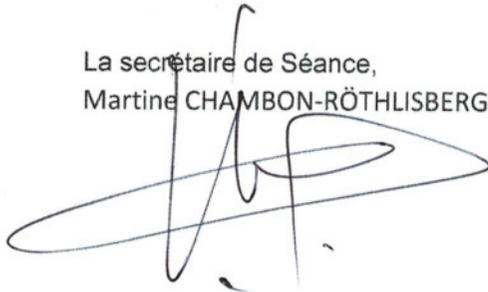
Le Maire présente le devis remis par l'entreprise FROTEY pour l'achat des guirlandes à installer sur le bâtiment communal.

- Montant du devis présenté : 1 670 € HT soit 2 004 € TTC.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuvent le devis de l'entreprise FROTEY et autorisent le Maire à signer le devis et à procéder à l'achat de la guirlande.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER



Le Maire,
Alain NICOLLE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Morgane BARRET, Carine MOUNIER.

Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 05 mai 2025

Date d'affichage : 05 mai 2025

Mme Isabelle NICOLLE HIRCHY a donné pouvoir à M. Alain NICOLLE

49/2025 APPROBATION DU PV DU 28/04/2025

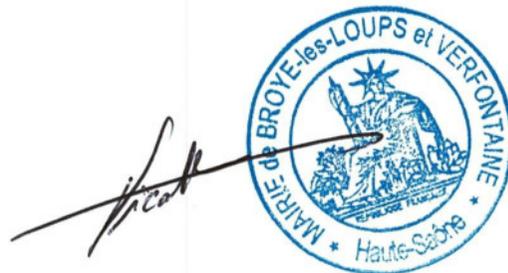
Le conseil municipal, après relecture, approuve à l'unanimité le PV du conseil municipal du 28/04/2025 et le signe.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine GAUFILLET



Le Maire,
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Morgane BARRET, Carine MOUNIER.

Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 05 mai 2025

Date d'affichage : 05 mai 2025

Mme Isabelle NICOLLE HIRCHY a donné pouvoir à M. Alain NICOLLE

50/2025 RETRAIT DE LA COMMUNE DE BROYE-LES-LOUPS-ET-VERFONTAINE DU SIEMEC

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-19 ;

Vu la délibération n°14/2025 du conseil municipal de Broye-les-Loups-et-Verfontaine en date du 07 février 2025 relative à sa demande de retrait du SIEMEC avec étude d'impact ;

Vu la délibération n°2025-09 du comité syndical du SIEMEC en date du 09/04/2025 acceptant le retrait de la commune de Broye-les-Loups-et-Verfontaine du SIEMEC ;

Vu les statuts du SIEMEC ;

Vu les conditions financières du retrait de la commune de Broye-les-Loups-et-Verfontaine telles qu'exposées dans la délibération du comité syndical du SIEMEC précitée ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le retrait d'une commune d'un syndicat intercommunal est subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

Considérant qu'au vu des conditions financières du retrait, rien ne s'oppose à ce que la commune de Broye-les-Loups-et-Verfontaine sorte du syndicat ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :



- **APPROUVE** le retrait de la commune de Broye-les-Loups-et-Verfontaine du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et la Maintenance des Equipements Communaux (SIEMEC)

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président du SIEMEC.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine GAUFILLET

Le Maire,
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Morgane BARRET, Carine MOUNIER.
Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 05 mai 2025

Date d'affichage : 05 mai 2025

Mme Isabelle NICOLLE HIRCHY a donné pouvoir à M. Alain NICOLLE

51/2025 ADHESION DE LA COMMUNE DE LOEUILLEY DU SIEMEC

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-19 ;

Vu la délibération n°20-2025 du conseil municipal de Loeuilley en date du 21 mars 2025 relative à sa demande d'adhésion au SIEMEC ;

Vu la délibération n°2025-10 du comité syndical du SIEMEC en date du 09/04/2025 acceptant l'adhésion de la commune de Loeuilley au SIEMEC ;

Vu les statuts du SIEMEC ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion d'une commune d'un syndicat intercommunal est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Loeuilley du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et la Maintenance des Equipements Communaux (SIEMEC)



➤ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président du SIEMEC.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine GAUFILLET

Le Maire,
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Morgane BARRET, Carine MOUNIER.

Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 05 mai 2025

Date d'affichage : 05 mai 2025

Mme Isabelle NICOLLE HIRCHY a donné pouvoir à M. Alain NICOLLE

52/2025 DEVIS ACHAT D'UN COFFRE-FORT POUR LES REGISTRES DE L'ETAT-CIVIL

Le Maire présente le devis de chez Fourot concernant l'achat d'une armoire coffre-fort pour y stocker les registres de l'état civil afin de conserver ceux-ci dans des conditions optimales et de les protéger en cas d'incendie.

Montant des devis présenté par l'entreprise FOUROT :

Devis 1 : armoire 245 l sans protection incendie : 1 574 € HT posé

Devis 2 : armoire 78 l avec protection incendie : 1 123 € HT non posé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le devis N°1 et autorisent le Maire à réaliser cet achat.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine GAUFILLET

Le Maire,
Alain NICOLLE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Morgane BARRET, Carine MOUNIER.

Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT
Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 05 mai 2025

Date d'affichage : 05 mai 2025

Mme Isabelle NICOLLE HIRCHY a donné pouvoir à M. Alain NICOLLE

53/2025 DELIBERATION POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DU CIMETIERE

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'installer un panneau à l'entrée du cimetière de la commune notifiant aux usagers qu'ils doivent prendre en charge leurs déchets : Dépôt interdit – Je ramène mes déchets.

La confection du panneau sera confiée à la Sérigraphie BERGER.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent cette décision et autorisent le Maire à procéder à l'achat du panneau et de son installation.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine GAUFILLET

Le Maire,
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Morgane BARRET, Carine MOUNIER.

Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 05 mai 2025

Date d'affichage : 05 mai 2025

Mme Isabelle NICOLLE HIRCHY a donné pouvoir à M. Alain NICOLLE

54/2025 OFFRE DE PRIX POUR L'ACHAT DES BOIS PARCELLES DES PETITES COURIOTTES N° 8 ET 10

Le Maire présente l'offre de prix pour l'achat des frênes et chênes des parcelles N° 8 et 10 « les Petites Couriottes » à M. DIAS Stéphane gérant de la société BDS.

Montant : 10 € TTC du stère après cubage

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'offre de prix présentée et autorisent le Maire à le signer.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine GAUFILLET



Le Maire,
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Morgane BARRET, Carine MOUNIER.
Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 05 mai 2025

Date d'affichage : 05 mai 2025

Mme Isabelle NICOLLE HIRCHY a donné pouvoir à M. Alain NICOLLE

55/2025 - DELIBERATION DU SIED : REPRISE DE LA COMPETENCE CHAUFFERIE BOIS FONTAINE LES LUXEUIL

Le Maire donne connaissance de la délibération prise par le SIED lors du comité syndical du 09 avril 2025 concernant la reprise de la compétence chaufferie bois de la commune de Fontaine les Luxeuil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine GAUFILLET



Le Maire,
Alain NICOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Alain NICOLLE, Maire.

Etaient présents : Jean-Noël CHAMBON, Martine CHAMBON-RÖTHLISBERGER, Sarah COLLINET, Jean-François ERGOTTE, Martine GAUFILLET, Alain NICOLLE.

Etaient absents/absentes excusés/excusées : Isabelle NICOLLE-HIRCHY.

Etaient absents/absentes non excusés/excusées : Morgane BARRET, Carine MOUNIER.
Alisson VATAGEOT, Nathalie VATAGEOT

Secrétaire de séance : Martine GAUFILLET

Date de convocation : 05 mai 2025

Date d'affichage : 05 mai 2025

Mme Isabelle NICOLLE HIRCHY a donné pouvoir à M. Alain NICOLLE

56/2025 – ACHAT ET INSTALLATION DES DECORATIONS LUMINEUSES

Les membres du conseil municipal après consultation du catalogue remis par l'entreprise FROTEY décide d'acquérir :

- 4 candélabres à 150 € HT soit 180 € TTC
- 1 guirlande à 885 € HT soit 1 062 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis remis par l'entreprise FROTEY et tout autre document afférent à ce dossier. L'entreprise FROTEY est en charge de l'installation.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance,
Martine GAUFILLET



Le Maire,
Alain NICOLLE

